



INITIATIVE FRANCE ET LES ENTREPRISES REMARQUABLES

Depuis presque 30 ans, le réseau initiative mobilise les acteurs publics (Europe, Etat, collectivités locales) et les acteurs privés (entreprises et bénévoles) au profit d'une double cause : la démocratisation de l'entrepreneuriat et le développement des territoires et de l'emploi par la réussite des petites entreprises.

Son approche est unique : compenser le manque de moyens et l'isolement de ceux qui créent par un apport financier (prêt d'honneur) et humain (accompagnement / parrainage par des chefs d'entreprise). La gratuité des services offerts, l'un des « fondamentaux » du réseau, est rendue possible par la mobilisation solidaire des acteurs publics et privés d'un territoire. Elle permet aux porteurs de projets de devenir des entrepreneurs, de mettre le maximum d'atouts de leur côté, d'innover, de créer des emplois, de faire croître leur entreprise et de répondre aux besoins de leur territoires, des autres acteurs économique et de leurs habitants.

Les résultats sont là : 16 000 entreprises/an, 35 000 emplois, 45 000 entrepreneurs accompagnés. Ils donnent au réseau Initiative une place de leader. Elle lui confère des responsabilités et en fait un lieu idéal d'observation des nouvelles tendances de l'entrepreneuriat. Le réseau constate ainsi l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs qui réconcilient **l'efficacité économique et la responsabilité entrepreneuriale**. Non seulement ils intègrent toutes les dimensions de cette responsabilité, mais ils en font l'une des données majeures de leur modèle économique. Leur réussite est la meilleure réponse à ceux qui doutent de l'efficacité de leurs convictions.

Au fil de l'histoire, bien des entrepreneurs aidés par les plateformes ont fait la même démonstration de leur **engagement au service des hommes et des territoires**. Ce qui change, aujourd'hui, c'est leur nombre, le sens nouveau qu'ils donnent à leur action, la diversité des profils et des activités et que le réseau veuille aujourd'hui leur apporter **une aide supplémentaire, accompagner leur croissance**.

Cette **économie** au service de l'homme **créé des emplois** à l'intérieur des entreprises et autour d'elles (sous-traitants, partenaires). A rebours d'une logique purement financière, elle repose sur une solidarité forte entre ces mêmes entreprises et leur territoire d'implantation, qui constitue leur écosystème naturel. Le réseau Initiative participe fortement à l'émergence de cette économie. Son action intègre deux autres contributions décisives : elle **associe les banques**, qui interviennent en complément des prêts d'honneur, et elle **mobilise les forces vives de l'entrepreneuriat**, notamment à travers son très large réseau de bénévoles impliqués (15 000).

Cette économie-là ne bénéficie ni d'un label ni d'un cadre juridique particulier. **Elle fonctionne aux conditions normales de marché**, tout en y insufflant des idées et des pratiques nouvelles et en renouvelant ses fondamentaux. Elle est source d'optimisme, d'innovation, d'emplois durables, de « bien vivre » et de « bien travailler ».

Pour **encourager et rendre plus visible cette économie à visage humain**, profondément ancrée dans les territoires (par opposition à l'économie hors sol et ses ravages), Initiative France choisit d'aider davantage ses promoteurs, les entrepreneurs remarquables, à l'aide d'une nouvelle ressource : l'épargne salariale, en particulier sa part solidaire.

Ce faisant, le réseau **mobilise et intéresse les salariés d'aujourd'hui**, le plus souvent en poste dans les grandes entreprises (celles qui ont des dispositifs d'épargne salariale), **au profit des salariés de demain**, qui sont et seront de plus en plus dans les petites entreprises, ces entreprises que le réseau aide à naître et à grandir.

Les engagements de l'entreprise remarquable :

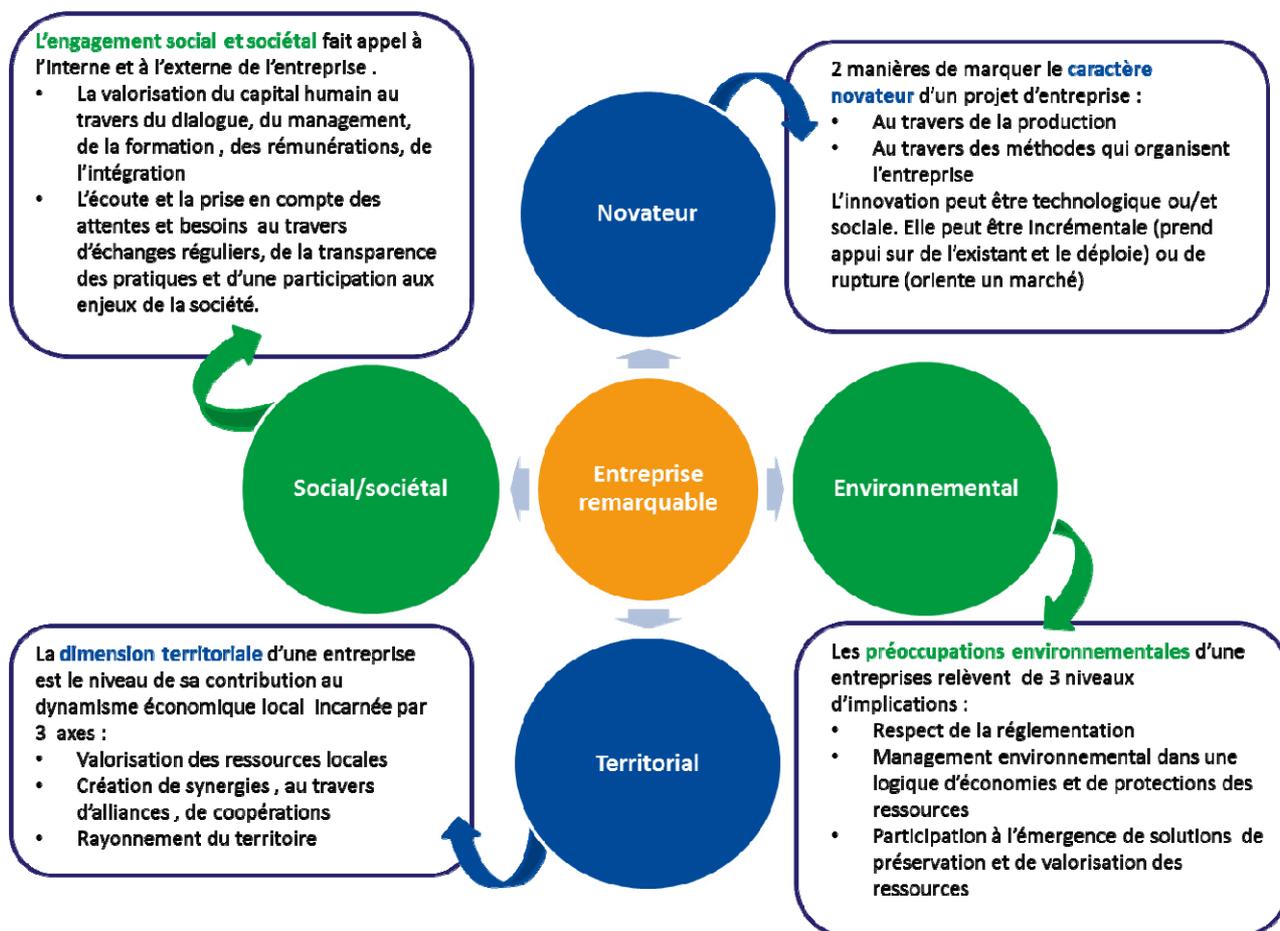
1 - Elle crée des emplois.

2 - Elle réunit des caractéristiques (définies ci-dessous) qu'elle souhaite développer et qui la positionne sur son marché et son territoire, d'où l'évaluation "notée" ci-après qui valide le niveau de l'engagement pour chaque domaine d'actions.

2 - L'entreprise remarquable s'engage de manière volontaire à développer son activité dans le cadre d'une responsabilité étendue vis-à-vis de l'environnement, de ses salariés et de la société.

3 - Elle marque le territoire d'une empreinte positive.

4 - Elle a une approche novatrice.



Le prêt d'honneur Initiative remarquable est destiné à des projets de création, reprise ou croissance, quel que soit leur statut, de moins de 10 emplois ETP au moment du prêt et ayant un chiffre d'affaire inférieur à 2 millions d'euros HT.

Le prêt d'honneur Initiative remarquable est un prêt sans intérêts ni garantie sur les biens personnels de l'emprunteur. C'est un prêt à la personne, destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise, suivant les modalités définies par le plan de financement proposé.

Le montant du prêt d'honneur Initiative remarquable est compris entre 5 000 € et 25 000 € par entreprise et d'une durée de remboursement comprise entre 3 et 5 ans. Il est délivré sous condition exclusive de financement et d'accompagnement par une plateforme du réseau Initiative.